



Association
Ile d'Ogoz

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 10 septembre 2020

18.30 h. La Petite Pinte - Farvagny-le-Grand

INTRODUCTION & PRÉSENCE

M. Yvan Chappuis, Président, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il nomme deux scrutateurs : **Mme Caroline Brugger** et **M. Bernard Mollard**.

La liste des présences est signée par tous les participants. Les numéros de téléphones sont inscrits sur la liste en raison des mesures Covid (traçabilité)

Le président nomme les 29 personnes excusées.

Il relève la qualité et la précision de l'exposé de **M. Jacques Doutaz** - « Lorsque les arbres parlent... sans langue de bois », qu'il remercie vivement.

Il demande l'approbation de l'ordre du jour, ce qui est fait à l'unanimité.

1. Approbation du PV de l'assemblée générale du 9 mai 2019

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site www.ogoz.ch. Il ne sera pas lu.
L'assemblée l'approuve par applaudissement, sans contre-épreuve.

2. Rapport du Président sur les activités 2019 (résumé)

Année 2019 calme, sans grands travaux. Seuls les entretiens annuels ont été effectués. L'activité touristique se passe dans la sérénité. Le Président remercie le « SkyGuide » M. Jean-Pierre Grandjean ainsi que son équipe de capitaines tous dévoués et aimables.

Il lui passe brièvement la parole. **M. Grandjean** relève quelques missions particulières en 2019 : l'enregistrement d'un concert de piano de M. Favre (sur un toit en tavillons – Fête des vigneron 2019) et du clip d'un groupe de hard rock Novhar (lien sur le site www.ogoz.ch).

Il salue **M. Pierre Schmutz**, pilote de la première heure, qui prend une retraite bien méritée. Un petit présent lui est remis pour le remercier.

Le président revient sur les principales manifestations 2019 : Messe des bateliers (annulée cette année en raison du Covid19), le concert de « Sing4Joy » de l'Association culturelle La Tuffière et les soirées contes « l'île aux contes » qui ont connu un grand succès.

Le Président remercie également les membres de l'Association pour leur soutien, leurs cotisations et leurs dons, ainsi que ses collègues du comité.

3. Comptes 2019

Les comptes 2019 sont présentés sur écran et commentés par **Madame Sciboz**, comptable. Ils ne suscitent aucune question de l'assemblée.

Les 2 vérificateurs – **Mme Marie Fischer et M. Léon Vollichard** – ne sont pas présents à cause de la pandémie. Ils ont cependant signé le rapport de vérification du 13 juillet 2020. Ce dernier est remis à **Mme Brugger**, scrutatrice, pour lecture.

Les comptes de l'exercice 2019, qui présentent des recettes pour Fr. 69'938.35 et des dépenses pour Fr. 69'928.95, soit un bénéfice après amortissements de Fr. 9.40, sont approuvés à l'unanimité – sans contre-partie - par l'assemblée générale qui en donne décharge au comité et à la trésorière.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance et Mme Sciboz pour son travail de comptable.

4. Futur bateau solaire : présentation - financement

Mme Merian présente le futur bateau solaire prévu pour 2021. Elle relate les démarches entreprises pour finaliser le projet et répond aux quelques questions de l'assemblée.

Elle remercie le Groupe E qui sera le principal sponsor. En plus, le Groupe E met un de ses techniciens, M. Braillard, spécialisé dans le domaine solaire, à disposition pour examiner le projet. La Commune de Pont-en-Ogoz participe également de manière substantielle à cet achat, ainsi que la Société de Développement du Lac de la Gruyère. D'autres sponsors + les souscripteurs pour des cellules photovoltaïques complètent le budget.

A noter qu'il est prévu à terme d'équiper les 2 bateaux actuels de moteurs électriques.

L'inauguration du nouveau bateau est prévue pour le printemps-été 2021 et des festivités seront organisées à cette occasion pour autant que la situation sanitaire le permette.

5. BUDGETS

Investissement 2020

Acompte pour le bateau solaire – moteur neuf pour La Sterne et rénovation des tauds et des bancs sur les 2 bateaux.

Le budget d'investissement 2020 de Fr. 27'000.--, pris en charge pour Fr. 7'000.-- par les fonds propres et Fr. 20'000.-- par le sponsoring, est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement 2020

Présenté sur écran, le budget 2020 est prudent, avec un chiffre d'affaires tourisme en recul à cause de la pandémie (fermé jusqu'à mi-juin). Il ne suscite aucune question.

Le budget de fonctionnement 2020, qui prévoit Fr. 46'700.-- de recettes et Fr. 45'200.-- de dépenses, soit un bénéfice de Fr. 1'500.--, est approuvé à l'unanimité

6. **Élection des membres du comité :**

Les membres du comité se représentent in corpore. A noter un changement au sein du Groupe E dont le délégué sera désormais M. Alexandre Baeriswyl, excusé ce soir.

Sans autre proposition, le comité est réélu pour 3 ans par applaudissements, sans contre-partie.

7. **DIVERS**

- **M. Guiot** se réjouit que les soirées de « l'Île aux contes » aient connu un grand succès en 2019 et que c'est bien reparti en 2020. Il remercie l'Association pour sa collaboration.
- **M. Chappuis** informe que le spectacle de LA TUFFIERE annulé en juin aura lieu le 19 septembre 2020 (concert de Yael Miller). Le spectacle de clôture de la saison 2020-2021 aura lieu le 26 juin 2021 (Sval'Barde, un projet musical de M. Steve Fragnière, textes Benjamin Ruffieux, qui retranscrit l'ambiance glaciale du Grand Nord (6 musiciens – 4 voix et 1 récitant).
- **M. Humair** remercie M. Grandjean avec qui il est agréable de travailler. Il propose 2 invités pour les prochaines assemblées : M. Bertrand Piccard ou M. Raphaël Domjean
- **M. Bernard Mollard** demande si des vérificateurs sont nommés pour 2021. Mme Sciboz confirme que Mme Fischer officiera encore pour 2021 et M. Vollichard pour 2021-2022 et qu'un suppléant est déjà nommé, M. Brouwer.
- **M. Bifrare**, nouvellement nommé Président du Conseil d'administration de la société coopérative du Port d'Ogoz, confirme que la SOCOP donne son accord pour une place supplémentaire au port pour le futur bateau solaire. Cette nouvelle est accueillie avec enthousiasme.
- Plus personne ne demandant la parole, **le Président** clôt l'assemblée 2020 et invite les participants à l'apéritif et au repas en commun qui suivra.

Rédigé le 5 octobre 2020/ams